

nables dans leurs demandes. Des doctrines qu'ils avaient une fois reconnues pour des principes bien établis de droit international, étaient jetés de côté quand ils gênaient les intérêts du moment. Lorsque la guerre éclata entre les deux factions de la république, ceux qui étaient à la tête des affaires du Nord voulaient bien dire qu'il n'y avait pas de guerre, bien qu'ils réclamassent l'exercice des droits qui appartiennent à un belligérant, ce qu'ils ne pouvaient réclamer à moins que la guerre n'existât. Sa Majesté et ses conseillers étaient animés du vif désir de voir à ce qu'il ne se fit rien qui fut incompatible avec les devoirs qui incombait au Royaume-Uni comme état neutre. Lorsque des blocus furent établis et qu'un droit de perquisition s'ensuivit, leur désir fut que ces choses fussent respectées et que rien ne fut fait qui put porter ombrage au président et à ses conseillers. Mais la proclamation de la Reine, lancée dans le but d'amener les sujets britanniques à respecter convenablement les prétentions du nord aux droits de belligérant, fut l'objet de récriminations, comme si c'eût été un acte d'inimitié qui conférerait au gouvernement révolutionnaire des pouvoirs qu'autrement il n'aurait pu réclamer. Il était tout naturel que ceux à qui incombait les fonctions actives de l'administration se sentissent irrités de cette attitude déraisonnable ; mais la grande patience de Sa Majesté et son admirable tolérance envers ceux qui se trouvaient placés dans des circonstances toutes nouvelles pour eux et qui étaient fort embarrassés des divisions et des conflits inattendus qui régnaient dans leur propre pays, n'ont pas peu contribué à sauvegarder la paix et à maintenir, en somme, un état de bonne entente mutuelle entre les deux grandes puissances anglo-saxonnes.

Durant le règne de Sa Majesté l'autorité britannique s'étendit et se consolida dans l'Inde. Lorsque la révolte des Sepoys éclata, les actes de barbarie que commirent ceux qui dirigeaient ce mouvement séditionnaire, provoquèrent la plus profonde horreur et le plus violent ressentiment dans l'esprit du peuple par tout l'empire ; et l'on cria vengeance contre ceux qui avaient perpétré les actes de cruauté la plus révoltante que l'on connut dans l'histoire des guerres modernes ; et Sa Majesté, seule parmi tous ceux qui avaient la direction su-

Hon. M. MILLS.

prême des affaires, conserva son empire sur elle-même et son désir de rappeler au devoir, par des moyens humains, ceux qui s'étaient égarés ; et grâce à sa modération elle contribua beaucoup à regagner l'affection de ceux qui avaient, croyait-on, sympathisé avec ce mouvement. A cette occasion l'on proposa de proclamer la loi du mois d'août 1858 et les principes d'après lesquels l'Inde devait être gouvernée dans la suite. Un projet de cette proclamation fut rédigé sous la direction de lord Derby et transmis à la reine qui était alors en visite sur le continent. Sa Majesté fut d'avis que la proclamation n'était pas conçue ou exprimée dans le langage qui convenait à un document d'Etat de grande importance, et ses objections furent couchées par écrit en détail pour que lord Derby en fit l'examen. Elle disait à Sa Seigneurie : " La Reine serait heureuse si lord Derby voulait bien l'écrire lui-même dans son excellent style, se rappelant que c'est une souveraine, une femme, qui parle à plus de 100,000,000 d'orientaux, au moment où elle entreprend de les gouverner directement, et leur faire des promesses que son règne futur devra racheter et leur expliquer les principes de son gouvernement. Ce document devrait respirer la générosité, la bienveillance et la tolérance religieuse et faire voir les privilèges que recevront les Indous d'être placés sur un pied d'égalité avec les sujets de la Couronne et la prospérité qu'entraîne la civilisation."

Le projet de proclamation parlait du pouvoir que le gouvernement britannique avait de démolir à la longue les coutumes religieuses du pays. Sa Majesté désapprouva l'expression qui déclarait qu'elle avait ce pouvoir. Le projet disait aussi qu'un des articles du programme du gouvernement serait de soulager la misère, et la Reine crut qu'on devait donner plus d'ampleur à l'idée de façon à faire luire l'espoir que la construction de chemins de fer, de canaux et de télégraphes pourraient assurer la prospérité de l'Inde dans l'avenir—et les populations des Indes, durant la récente famine, ont eu la preuve de l'utilité de cette politique par l'emploi que les travaux publics ont donné aux nécessiteux et à ceux qui se mouraient de faim. Les choses que Sa Majesté suggéra furent acceptées. Les expressions de tolérance chrétienne que l'on trouve dans cette